

La crise économique liée à la Covid-19 a fragilisé des entreprises (reports de commandes, délais de paiement allongés, prospection à l'international limitée...) et s'avère d'une telle ampleur et durée qu'elle pose la question de la survie de nombre d'entreprises en particulier dans l'aéronautique civile (horizon 3-5 ans). La crise pose par ailleurs la question des possibilités de réindustrialisation pour limiter les dépendances et ne pas risquer de porter atteinte à la souveraineté de la France.

La survie à la crise économique consécutive à la Covid-19

L'Aéronautique civile est sévèrement touchée. Tous les acteurs sont impactés et les fournisseurs s'adaptent avec des conséquences sur la filière et hors filière (diversifications hors filière avec moindre compétitivité-prix, captation d'activités précédemment sous-traitées impliquant des pertes d'activités en chaîne pour certaines PME, transferts de production vers des pays à bas coûts pour maintenir la rentabilité...)

Les pouvoirs publics français et européens se doivent en tant que donneurs d'ordre, régulateurs et/ou coordinateurs de politique publique de mettre en place un cadre industriel cohérent et porteur afin de donner de la visibilité aux investissements de long terme et pour soutenir la compétitivité des acteurs européens vis-à-vis des autres zones

L'importance de la commande publique en fabrication et capacité d'innovation

Le maintien d'un certain niveau de commande sur le segment militaire est important (à travers la loi de programmation militaire et les décisions des Etats européens) afin de faciliter la compétitivité de l'ensemble de la filière et le maintien des compétences.

Les facteurs clés à maîtriser, spécifiques à la filière, sont :

- La survie à la crise de la Covid 19 et la préparation de la reprise, (montée en cadence)
- Les marchés défense, exports

- La taille critique des rangs 1

Référence(s) :

- Activités critiques
Date de publication : 05/2021